

Germinal PEIRO



Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental de la Dordogne
© Photo Denis NIDOS/CD24

Germinal PEIRO, né le 15 septembre 1953 à Lézignan-Corbières (Aude), a été élu, en avril 2015, Président du Département de la Dordogne et réélu le 1er juillet 2021. Il exerce notamment la présidence de l'Office public d'habitat de Dordogne (Périgord-Habitat), du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, du réseau européen CARP (Chemins de l'art rupestre préhistorique), du Syndicat Mixte Périgord Numérique et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Germinal PEIRO a vécu toute son enfance en Dordogne. Sportif accompli, il y pratique le canoë-kayak avec passion, une discipline dans laquelle il s'est illustré en intégrant l'équipe de France, puis en devenant vice-champion du monde de canoë biplace mixte, en 1981, au Pays de Galles. Il a également joué au rugby avec le XV Parlementaire et les Croquants du Périgord Noir.

Écologiste convaincu, il a placé dès 2015 son mandat de Président du Département sous le signe de l'excellence environnementale : engagement fort en faveur du développement des circuits courts et du bio, notamment dans la restauration collective, protection de la biodiversité, charte Zéro Pesticide, opération Rivières propres en Périgord, actions en faveur du climat et de la transition écologique...

Passionné par l'art pariétal, il accompagne le Périgord dans la valorisation de son patrimoine rupestre, dont l'emblème est le CIAP Montignac-Lascaux. Il est également à l'initiative de nombreux projets culturels et touristiques, parmi lesquels une coopération entre la Dordogne et la Cantabrie ou le centre d'interprétation de la grotte de Cussac.

Locuteur de langue occitane, il s'engage dans le cadre de sa présidence du Département de la Dordogne à protéger, valoriser et diffuser l'occitan, et d'en favoriser l'enseignement.

Carrière professionnelle



Formation à l'École Normale d'Instituteurs de Périgueux

<https://www.dordogne.fr/votre-departement/assemblee-departementale/le-president?>

Fonctions électives



- Maire de Castelnaud-la-Chapelle de 1983 à 2014, puis conseiller municipal de 2014 à 2020
- Président de la communauté de communes du canton de Domme de 1998 à 2014
- Conseiller général du canton de Domme de 1988 à 2015, puis conseiller départemental du canton Vallée-Dordogne depuis 2015
- Député de la Dordogne (4e circonscription) de 1997 à 2017
- Président du Conseil départemental depuis le 2 avril 2015



Député de 1997 à 2017, on lui doit la *loi Peiro*, votée en 1998, qui instaure la retraite complémentaire obligatoire pour les agriculteurs. Il est également à l'origine d'un crédit d'impôt incitant à l'installation de citernes récupérant l'eau pluviale pour préserver les ressources en eau potable ainsi que de l'organisation des sports de pleine nature dans la loi de juillet 2000. Il a fait voter un amendement qui permet d'élargir aux piétons la servitude de marche à pied sur les rives des plans et cours d'eau domaniaux dans le cadre des débats sur la loi sur l'eau. Sous la treizième législature, il a déposé de nombreuses propositions de loi pour prolonger la durée de validité de l'inscription sur les listes d'aptitude pour les lauréats des concours de la fonction publique territoriale, pour obtenir la reconnaissance de l'exception d'euthanasie et de l'aide active à mourir ou bien encore, pour élargir aux concubins et aux signataires d'un PACS, le bénéfice de la pension de réversion.

